Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260330-DELRESTOREPRE26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Le 30 mars 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **24 mars 2026** s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sy. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : BURBAN Sa. (procuration à. BURBAN Sy.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Restaurant – Choix du repreneur

Suite à l'annonce que la Commission a fait paraître afin de trouver un repreneur pour la gérance du restaurant, plusieurs dossiers de candidature ont été reçus.

Après échanges et rencontres avec les candidats, les dossiers correspondant le plus au besoin et présentant des garanties suffisantes ont été pré-sélectionnés.

La commission propose de retenir le dossier intitulé **TY Caden présenté par M. Nicolas ESNAULT et Mme Anaëlle MORIN** qui proposent une restauration de type « ouvrier » avec un buffet complétée par une carte de burgers pour un prix envisagé autour de 16 € la formule complète entrée-plat-dessert.
Leur objectif est de toucher une clientèle d'habitants, artisans, salariés, travailleurs locaux grâce à une offre claire, rapide et abordable.

Pour mémoire
Le conseil municipal a décidé de fixer le montant du loyer mensuel HT à :
700 € la 1ère année
800 € la 2ème année
900 € la 3ème année
Pour arriver à 1000 € à partir de la 4ème année.
Le loyer étant ensuite révisable selon les conditions habituelles.
Le montant mensuel de la location du matériel est fixé à 200 € HT.
Le dépôt de garantie s'établit à 2 mois de loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 19 vote pour, le conseil municipal approuve cette proposition et charge Madame le Maire de signer le bail commercial notarié en son nom.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 31 mars 2020.

Fait à Caden, le 30 mars 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN